



Conseil de sécurité

Soixante-cinquième année

6379^e séance

Mercredi 8 septembre 2010, à 10 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Apakan	(Turquie)
<i>Membres :</i>	Autriche	M. Lutterotti
	Bosnie-Herzégovine	M. Barbalić
	Brésil	M ^{me} Dunlop
	Chine	M. Yang Tao
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Rice
	Fédération de Russie	M. Dolgov
	France	M. Briens
	Gabon	M. MOUNGARA MOUSSOTSI
	Japon	M. Nishida
	Liban	M. Salam
	Mexique	M. Heller
	Nigéria	M. Adamu
	Ouganda	M. Mugoya
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Parham

Ordre du jour

La situation au Libéria

Vingt et unième rapport périodique du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria (S/2010/429)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.

10-50804 (F)



Merci de recycler 

La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Libéria

Vingt et unième rapport périodique du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria (S/2010/429)

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu de la représentante du Libéria une lettre dans laquelle elle demande à être invitée à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter cette représentante à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M^{me} Kamara (Libéria) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, M^{me} Ellen Margrethe Løj, Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies au Libéria.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M^{me} Løj à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

J'appelle l'attention des membres sur le document S/2010/429, qui contient le vingt et unième rapport périodique du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de M^{me} Løj. Je donne maintenant la parole à M^{me} Løj.

M^{me} Løj (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais vous remercier de cette occasion qui m'est offerte de présenter le vingt et unième rapport périodique du Secrétaire général (S/2010/429) sur la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL). Je tiens également à remercier les membres du Conseil de sécurité de leur appui à l'action de la Mission. Comme la plupart d'entre eux le savent, cela fait maintenant plusieurs années que je m'occupe de la question du Libéria, depuis l'époque où je siégeais au Conseil et dirigeais le Comité des sanctions en 2005 et en 2006, et maintenant en ma qualité de Représentante spéciale du Secrétaire général et de coordinatrice des opérations des Nations Unies.

De cette perspective, je peux rendre témoignage des progrès considérables réalisés par le Libéria ces dernières années, et qui ont été rendus possibles en grande partie par les conditions de sécurité découlant de l'action de la mission de maintien de la paix des Nations Unies. Je tiens également à féliciter la Présidente Ellen Johnson-Sirleaf pour son attachement ferme à la consolidation de la paix et à la réalisation des objectifs de développement du Libéria. Comme je l'ai déjà déclaré devant le Conseil, plus qu'ailleurs, le cas du Libéria illustre qu'il ne saurait y avoir de sécurité durable sans développement, ni de développement durable sans sécurité.

Les membres du Conseil ont certainement déjà eu l'occasion de lire le dernier rapport périodique du Secrétaire général, qui décrit en détail l'évolution récente de la situation dans le pays. Par conséquent, dans mon exposé, je me concentrerai sur certains événements récents qui démontrent que pour progresser davantage et permettre à la MINUL de procéder avec succès au transfert de ses responsabilités, il convient de continuer à s'occuper d'un certain nombre de domaines essentiels.

S'il est vrai que la situation générale au Libéria est demeurée stable, elle reste quand même fragile, et il faut enregistrer de nouveaux progrès dans un certain nombre de domaines afin de véritablement consolider la paix. Le Libéria a demandé à être inscrit à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix et une délégation de la Commission s'est rendue dans ce pays il y a quelques semaines. Le Gouvernement a précisé que l'état de droit, la réforme du secteur de la sécurité et la réconciliation nationale étaient les domaines prioritaires importants dont la Commission devra s'occuper. Je voudrais ajouter que l'inscription

du Libéria à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix représente une excellente occasion pour le Conseil de sécurité et la Commission de veiller à ce que les efforts de maintien et de consolidation de la paix se renforcent mutuellement, conformément à la résolution 1645 (2005).

La situation sous-régionale sur le plan de la sécurité est calme mais fragile. La Mission continue de suivre de très près l'évolution de la situation le long des frontières, ainsi que les événements survenus récemment en Guinée et en Côte d'Ivoire. La présence de la MINUL a une influence stabilisatrice dans la sous-région et joue un rôle dissuasif pour les activités illégales transfrontalières, y compris le trafic de drogue.

Sur le plan intérieur, le Libéria continue d'être confronté à des défis potentiellement déstabilisateurs en matière de sécurité découlant d'émeutes, de tensions ethniques et communautaires, de la concurrence pour les ressources naturelles, de différends fonciers, d'actes de violence sexuelle et sexiste et de vols à main armée. Par ailleurs, les taux alarmants de chômage, notamment parmi les jeunes et les ex-combattants, suscitent également des préoccupations sur le plan de la sécurité. La MINUL a également constaté une prolifération de fusils fabriqués dans la région, passés en contrebande au Libéria. Ces fusils sont devenus très rapidement les armes de choix de nombreux criminels, des trafiquants de caoutchouc et de ceux qui s'adonnent à l'exploitation minière illégale. La MINUL a intensifié sa collaboration avec le Gouvernement afin de combler les lacunes législatives et opérationnelles en matière de contrôle d'armes légères au Libéria.

Les incidents liés à la sécurité, comme ceux qui se sont produits à Harper et au Lofa et sont décrits dans le rapport, suscitent de graves préoccupations. Nombre d'entre eux trouvent leur origine dans des incidents mineurs qui se transforment rapidement en problèmes de sécurité à grande échelle, lesquels deviennent vite trop importants pour les institutions locales chargées de la sécurité et exigent l'intervention de la MINUL. Il y a également eu dans les prisons de nombreux troubles qui ont été provoqués par les mauvaises conditions qui y règnent et par l'éruption de maladies. Malheureusement, on ne répond à ces besoins que lorsque la violence éclate. La semaine dernière, la violence a éclaté dans l'une des grandes plantations de caoutchouc du Libéria, la plantation de la Société libérienne d'agriculture dans le comté de Grand Bassa. Le problème est toujours le même : dans les grandes

zones de concession, les travailleurs continuent d'être en conflit avec la direction en vue d'obtenir de meilleures conditions de travail, et les responsables locaux de la sécurité sont incapables de contrôler seuls la situation.

Le manque de confiance des Libériens dans le système de justice souligne l'importance du renforcement de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité. Il y a un an, à la suite de l'exposé que j'ai fait au Conseil, des représentants du Gouvernement libérien ont soumis des plans stratégiques pour les institutions clefs responsables de la sécurité au cours d'un forum tenu avec les partenaires privilégiés. S'il me semble que ces présentations ont reçu un accueil favorable, les plans proposés exigent encore un appui substantiel de la part des bailleurs de fonds pour être effectivement mis en œuvre. Étant donné que les menaces principales posées à la sécurité du Libéria sont d'ordre interne plutôt qu'externe, il faudra veiller à ce que les organismes de sécurité, en particulier la police, les services d'immigration et les services pénitentiaires, soient renforcés pour être en mesure de relever les futurs défis opérationnels.

Bien que nous continuions à encourager le Gouvernement à augmenter progressivement le budget alloué au secteur de la sécurité, nous sommes bien conscients des limitations financières. Le fait est qu'il faudra fournir une aide extérieure bien plus importante. Et je ne saurais demander avec assez d'insistance aux États Membres qu'ils aident le Gouvernement dans cette entreprise.

La scène politique libérienne est tout entière occupée à la préparation des élections présidentielles et législatives qui doivent se tenir en 2011, et les activités sont allées bon train pour l'adoption d'une législation clef, la mobilisation des ressources et le renforcement des capacités. À la fin du mois de juillet, le Parlement a adopté une résolution conjointe qui servira de cadre aux prochaines élections, ce qu'on appelle communément le « Threshold Bill » ou projet de loi électorale. Cette loi est un compromis politique conclu à l'issue de six mois de débat. Elle maintient les 64 sièges de la Chambre des représentants tout en y ajoutant 9 autres qui seront définis par la Commission électorale nationale. Ce compromis a été un accomplissement considérable car les versions antérieures de ce projet de loi avaient été très controversées et avaient entraîné à deux reprises un veto de la Présidente.

Les deux chambres législatives ont promulgué récemment une nouvelle loi exceptionnelle, une résolution conjointe proposant d'amender les dispositions électorales figurant dans la Constitution, en vue de reporter notamment la tenue des élections du mois d'octobre au mois de novembre afin d'éviter la saison des pluies de quelques semaines et de permettre à de simples majorités de déterminer les vainqueurs de toutes les élections, à l'exception des deux postes les plus élevés, ceux de président et de vice-président. Pour que ces changements apportés à la Constitution prennent effet, il faudra organiser un référendum, lequel ne peut être tenu moins de 12 mois après que le Parlement aura pris les mesures nécessaires. La Commission électorale nationale a signalé qu'elle ne pourra pas organiser un référendum avant les prochaines élections.

Comme l'indique le rapport périodique du Secrétaire général, les élections de 2011 constitueront pour le Libéria un test critique sur la voie de la stabilité démocratique. Le Gouvernement et ses partenaires ont été occupés à la préparation de cet événement important, et le calendrier électoral a été annoncé le 27 août, l'inscription des électeurs devant commencer en janvier. La Commission électorale nationale n'a pas cependant été en mesure d'organiser avec succès des élections sans l'appui de la communauté internationale. Si des promesses considérables de dons ont été faites, il faudra en faire davantage, notamment si les amendements constitutionnels ne sont pas encore applicables et si la Commission a à organiser plus de 80 deuxièmes tours de scrutin dans l'ensemble du pays.

La réconciliation nationale est essentielle à une paix durable au Libéria. Récemment, la Présidente a présenté son deuxième rapport trimestriel sur l'application des recommandations de la Commission Vérité et réconciliation. Elle y a réaffirmé son soutien à l'organisation d'un programme « Palava Hut » à l'échelle de tout le pays, un mécanisme traditionnel de réconciliation au cours duquel les auteurs de crimes peuvent demander pardon en public, et elle a chargé toute une gamme de parties prenantes d'appliquer les recommandations relatives à un certain nombre d'autres domaines, notamment les poursuites. Le rapport de la Commission Vérité et réconciliation, en particulier l'application de ses recommandations, occupe une place centrale, mais d'autres mesures relatives à l'examen des causes profondes du conflit méritent également notre attention. La Présidente a soumis une liste de candidats à l'examen de la

Commission nationale indépendante des droits de l'homme auprès du Sénat et espère qu'ils seront bientôt confirmés. Ceci est d'une importance cruciale, car la Commission sera nécessaire pour appuyer les efforts de réconciliation et faire office d'institution des droits de l'homme à laquelle tous les Libériens pourront avoir accès.

Bien qu'il faille régler des questions plus graves et remédier à des divisions plus profondes, le Gouvernement n'en a pas moins annoncé une initiative ambitieuse, la « Liberia National Vision 2030 », dont l'objectif est de réaliser la croissance économique et de renforcer l'identité nationale et la citoyenneté, ce qui permettrait d'octroyer une plus grande place à ces questions dans le débat public. Tous ces programmes doivent être conçus de manière à éviter que le Libéria ne retombe dans les expériences cauchemardesques que son peuple a subies pendant ces dernières décennies de guerre et de conflit.

Une étape considérable a été atteinte cet été lorsque le Libéria a atteint le point d'achèvement de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), ce qui a permis d'annuler une dette de 4,6 milliards de dollars. Alléger la dette du pays permet de libérer des ressources nécessaires au financement des dépenses dans des domaines critiques au succès de la stratégie de réduction de la pauvreté, qui en est à sa dernière année d'application. La mise en œuvre continue par le Gouvernement d'un programme macroéconomique énergique et d'un programme de réforme ambitieux a été décisive dans le processus de réalisation du point d'achèvement de l'Initiative PPTE.

Il convient cependant de noter que le Gouvernement reste confronté à de très grosses contraintes financières. Le projet de budget pour l'exercice fiscal actuel qui fait encore l'objet d'un débat au Parlement ne se chiffre qu'à 347 millions de dollars, à peine de quoi couvrir les dépenses gouvernementales. Les besoins sont énormes, surtout dans un pays en train de mettre sur pied ses institutions, dont les infrastructures sont très faibles et qui s'efforce de fournir des services sociaux de base à sa population. En outre, si des progrès importants ont été réalisés pour renforcer la responsabilité et la transparence, d'autres efforts sont encore nécessaires pour juguler la corruption, qui risque de compromettre gravement les objectifs de développement du Libéria.

Je suis heureuse de souligner les efforts entrepris par le Gouvernement libérien et par la Mission pour

accélérer la planification du transfert des responsabilités dans le domaine de la sécurité, y compris au niveau du volet sécurité du Gouvernement et du Conseil de sécurité national. Comme l'ont montré l'atelier du mois de juin sur la planification du transfert des responsabilités en matière de sécurité et les travaux qui ont suivi, le Gouvernement a pris le processus en main et reconnaît la nécessité de procéder à une planification rapide afin de donner au Libéria le temps et l'espace nécessaires pour mettre en place des institutions chargées de la sécurité, notamment la police. Nous travaillons conjointement à une évaluation globale de la situation et à l'identification des lacunes existant dans chacun des organismes responsables de la sécurité, lacunes qu'il faudra combler pour assurer une bonne transition. Dans le cadre de ce processus, nous envisageons de réviser nos critères actuels de consolidation, de réduction des effectifs et de retrait, qui couvraient la phase de réduction des effectifs de la Mission, afin d'incorporer les indicateurs propres à la transition qui deviendraient ainsi les nouveaux critères de transition.

La Mission poursuivra également avec l'équipe de pays des Nations Unies ses travaux relatifs à la transition et à la réduction de ses activités civiles. En même temps, elle ajustera les activités de l'ONU en réponse à la demande faite par le Gouvernement libérien de participer à l'initiative « Unis dans l'action ». Un sommet de haut niveau sur l'unité dans l'action est prévu en octobre pour approuver officiellement l'initiative et créer un comité de direction conjoint. Alors que nous en sommes à la dernière année de la mise en œuvre de la stratégie de la réduction de la pauvreté et que le Gouvernement envisage sa prochaine stratégie de développement, il est essentiel de préserver la cohérence entre les entités des Nations Unies et les autres partenaires afin d'obtenir les résultats escomptés.

Je manquerais à mon devoir si je ne saisisais pas cette occasion pour exprimer notre reconnaissance aux pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police pour l'appui qu'ils apportent à la Mission. Je les engage par ailleurs à veiller à sensibiliser les effectifs de police et les contingents sur l'exploitation et les abus sexuels avant leur déploiement dans la zone de la Mission et à veiller au suivi des enquêtes. Je demande à nouveau aux fournisseurs de contingents et d'effectifs de police de tenir la Mission informée des résultats des enquêtes et de toutes les mesures prises contre les responsables des infractions. En tant que

Représentante spéciale du Secrétaire général pour le Libéria, je ne laisse passer aucune occasion de soulever la question de l'exploitation et des abus sexuels auprès de tout le personnel, qu'il soit civil ou en uniforme. En collaborant étroitement avec les fournisseurs de contingents et d'effectifs de police, je suis certaine que nous pouvons faire mieux pour encourager tous les membres de la Mission à s'abstenir de commettre ces actes avilissants – actes qui vont à l'encontre de tous nos objectifs.

Je termine en affirmant que de nombreux faits encourageants sont survenus au Libéria. Sept ans de paix ininterrompue – la plus longue période depuis des décennies – ont permis aux Libériens de commencer à croire, d'être optimistes à propos de l'avenir et, au jour le jour, de commencer à prendre des responsabilités et de déterminer la voie dans laquelle s'engagera leur pays. Cependant, cette amélioration de la situation est tempérée par une paix fragile qui dépend largement de la présence de la police et des contingents militaires de la MINUL.

Le Libéria va continuer dans un avenir proche à demander une assistance et un appui internationaux substantiels. Pour se relever d'une longue guerre civile, un pays a besoin de forces agissantes, de ressources et de temps. Le Gouvernement libérien joue ce rôle moteur et est prêt à assumer ses responsabilités. Les donateurs doivent être généreux et les attentes réalistes quant à la rapidité avec laquelle les objectifs peuvent être atteints. Je suis certaine que les Libériens peuvent compter sur l'appui indéfectible du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Løj de son exposé.

Je donne maintenant la parole à la Représentante permanente du Libéria.

M^{me} Kamara (Libéria) (*parle en anglais*) : Je n'étais pas venue dans l'intention de faire une déclaration, mais il me semble que le moins que je puisse faire, par l'intermédiaire du Conseil, est d'exprimer notre reconnaissance pour l'appui que fournit la Mission au Libéria depuis longtemps et pour la prorogation répétée de son mandat et de sa présence.

Je tiens également à remercier les pays fournisseurs de contingents qui ont déployé leurs forces au Libéria et qui constituent la base de la paix et de la sécurité, comme l'a déclaré la Représentante spéciale du Secrétaire général. Je voudrais également la remercier de la compétence exceptionnelle avec laquelle elle dirige la Mission.

Le Libéria apprécie tout l'appui qu'il reçoit. Le Gouvernement déploie des efforts considérables pour progresser dans l'application des programmes de réhabilitation et de reconstruction. Je confirme ce qu'a déclaré la Représentante spéciale du Secrétaire général à cet effet, à savoir que si nous sommes reconnaissants pour l'assistance que nous avons reçue, nous avons effectivement besoin d'un appui constant. Nous espérons que l'inscription du Libéria à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix donnera un nouvel élan aux efforts déployés sur le terrain.

Je tiens à nouveau à remercier le Président de m'avoir donné l'occasion de participer à la présente séance.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autres orateurs inscrits sur ma liste.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 35.